

Délibération n°2023-002

Centre Communal d'Action Sociale

COMMUNE DE STEENE

Nb des Membres

En exercice Présents

15 10

Date de

Convocation Affichage

13/03/2023 13/03/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille **vingt-trois**, le **seize mars** à **dix-huit heures**, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Steene régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances à la Mairie de Steene, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Président.

Présents :

MM. Alain DAVROUX, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Estelle ACHTE, Emeline OBERT, Pierre DEVULDER, M. Pierre DELBAERE, Mme Eliane SENGULEN, Mme Edith DEWAELE, M. Jean – François REBIER,

Procuration : Anne-Sophie VANDEWYNCKELE a donné pouvoir à Estelle ACHTE, Claudie JOUVENOT a donné pouvoir à Nathalie DECLERCK, M. Mickaël MERLEN a donné pouvoir à Alain DAVROUX

Excusé : Mme M-A MAHIEUX, M. Tanguy HERREMAN

Absent :

Secrétaire de Séance : M. Pierre DELBAERE

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2022

Sous la présidence de Mme DECLERCK Nathalie, 4^{ème} adjointe, le Conseil d'Administration, examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Recettes	13 024.67€
Excédent 2021	10 194.72€
Dépenses	15 463.50€
Excédent de clôture	7 755.89€

INVESTISSEMENT	
Recettes	0.00 €
Excédent 2021	10 883.83 €
Dépenses	0.00 €
Excédent de clôture	10 883.83 €

Hors de la présence de Monsieur Alain DAVROUX, Président, Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité, le compte administratif 2022.

Acte certifié exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture

Le

et publication,

Le

ou notification

Du



le secrétaire de séance

Pierre DELBAERE